

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

Compte rendu de la séance du 25 avril 2014

Nombre de membres en exercice: 43

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq avril, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la salle attenante à l'office de tourisme à Charly sur Marne, sous la présidence de Monsieur Georges FOURRE (Président)
BEZU LE GUERY : GUYON Philippe – LEFRANC Nicolas

LA CHAPELLE SUR CHEZY : LOISEAU Patricia - RICADA Jean

CHARLY SUR MARNE : LANGRENE Claude - FOURRÉ Georges - FOURRÉ-SANCHEZ Marie - DIDIER Gérard - HERDHUIN Jacques

CHEZY SUR MARNE : BERAUX Jean-Claude – RIBOULOT Marie-Christine – REY Marc-Hervé

COUPRU : CLOBOURSE Elisabeth - ANDRIEU Marlène

CROUTTES SUR MARNE : BINCZAK Lucette - BIAUDE James

DOMPTIN : LUQUIN Emeric - GODRON Emmanuel

L'EPINE AUX BOIS : FETY Michel – BERNON Roger

ESSISES : TREHEL Christian - CHAUFFERT Guy

LUCY LE BOCAGE : SOWA-DOYEN Jérôme - BRU Philippe

MARIGNY EN ORXOIS : DREVET Jean-Jacques – BELLANGER Damien

MONTFAUCON : SENDRON Monique - BRUNEAUX Henri

MONTREUIL AUX LIONS : DEVRON Olivier – SAROUL Pierre - CHARLES-ALFRED Catherine

NOGENT L'ARTAUD : VAN LANDEGHEM Jeannine - HOURDRY André - LE TALLEC Christelle - DUCLOS Dominique - HENNEQUIN Sylviane

PAVANT : CASSIDE Olivier - PÉRICART Jean-Pierre

ROMENY SUR MARNE : BOURGEOIS Pierre - PLANSON Annette

SAULCHERY : PAUDIÈRE Claude - COSTES-GAILLARD Régine

VENDIERES : MARION Guy - VERLAGUET Christian

VEUILLY LA POTERIE : MENVEUX Philippe

VIELS-MAISONS : LAPLAIGE Virginie - MARY Brigitte

VILLIERS SAINT DENIS : HOCHET Chantal — PLATEAUX Jean –

Représentés par pouvoir: NAUDE Marie-Josèphe par LANGRENE Claude, LETENDRE Sylvain par LAPLAIGE Virginie, METIVIER Annie par HOCHET Chantal

Secrétaire de séance: Olivier CASSIDE

Ordre du jour :

- Election du Président
- Création des postes de Vice-Présidents
- Election des Vice-Présidents
- Election du Bureau de la Communauté de Communes

Le Président sortant, Monsieur François Rameil commence par remercier Monsieur Claude Langrené d'accueillir le conseil dans une salle rénovée.

Monsieur Rameil

- ✓ déclare la séance ouverte,
- ✓ fait l'appel de chaque conseiller communautaire afin de savoir qui est présent,
- ✓ dit que le conseil est installé
- ✓ donne la Présidence au doyen du conseil communautaire en l'occurrence Madame Monique Sendron.

Election du Président

- ✓ La doyenne de l'assemblée désigne le secrétaire de séance, en l'occurrence le plus jeune élu de l'assemblée Monsieur Casside Olivier.
- ✓ Elle rappelle en préambule que l'élection du Président se fait à la majorité absolue, à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La majorité se calcule non pas par rapport à l'effectif légal du conseil mais par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

On entend par suffrage exprimé, les bulletins comportant une position précise, en l'occurrence un seul nom pour le vote du Président, ne comportant pas de remarque. Sont également intégrés dans le décompte des suffrages exprimés, le vote effectué par un porteur de procuration.

- ✓ Elle demande qui se porte candidat au poste de Président de la Communauté de Communes et propose aux candidats de se présenter.

Madame Elisabeth Clobourse et Monsieur Georges Fourré se portent candidats.

Madame Clobourse et Monsieur Fourré détaillent leur projet pour la Communauté de Communes et proposent chacun 7 Vice-Présidents avec des missions différentes.

- ✓ Une fois la présentation terminée, il invite les élus à passer par l'isoloir pour voter. Madame Sendron précise qu'il n'y a pas d'obligation mais c'est préférable pour la confidentialité du vote.

Le conseil communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-7 ;

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **43**

Majorité absolue : **22**

Ont obtenu :

- Monsieur Georges Fourré : **22 voix**

- Madame Elisabeth Clobourse : **20 voix**

- Madame Jean plateaux : **1 voix**

- Monsieur Georges Fourré, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

- Le règlement de l'indemnité débutera le 26 avril 2014

Monsieur Fourré prend alors la présidence de la séance.

Création des postes de Vice-Présidents

Monsieur Fourré propose de créer 7 Vice-Présidents.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE la création de 7 postes de Vice-Présidents.

Election des Vice-Présidents

Monsieur fourré rappelle que le vote des Vice-Présidents se fait sur le même principe que celui du Président. Il demande aux candidats de se présenter.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Considérant que le ou les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu la délibération n°DE_2014_40 portant création de 7 postes de vice-présidents ;

Le président, après la création des postes de vice-présidence propose d'élire les vice-président(e)s de la Communauté de Communes et de leur attribuer des domaines de compétence.

Il est procédé à l'élection du 1er Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 1^{er} vice-président soit chargé de l'environnement et de la mise en œuvre de la redevance incitative.

Il demande qui se porte candidats. Messieurs Olivier Casside et Jean Plateau se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 4 – bulletins nuls : 4: **8**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **35**

Majorité absolue : **18**

Ont obtenu :

- Monsieur Jean Plateaux : **25 voix**

- Monsieur olivier Casside : **10 voix**

- Monsieur Jean Plateaux ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 2^{ème} Vice-Président soit chargé des finances.

Il demande qui se porte candidats. Madame Jeannine Van Landeghem se porte candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 4 – bulletins nuls : 2: **6**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **37**

Majorité absolue : **19**

A obtenu :

- Madame Jeannine Van Landeghem: **37 voix**

- Madame Jeannine Van Landeghem ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Vice-Présidente.

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 3^{ème} Vice-Président soit chargé des affaires sociales.

Il demande qui se porte candidats. Mesdames Sylvianne Hennequin et Marie-Christine Riboulot se portent candidates.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 4 – bulletins nuls : 0: **4**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **39**

Majorité absolue : **20**

Ont obtenu :

- Madame Marie-Christine Riboulot: **22 voix**

- Madame Sylvianne Hennequin: **17 voix**

- Madame Marie-Christine Riboulot ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-Présidente.

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 4^{ème} Vice-Président soit chargé du développement économique, du tourisme et de l'oenotourisme.

Il demande qui se porte candidats. Monsieur Dominique Duclos, Madame Brigitte Mary et Monsieur Christian Tréhel se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 3 – bulletins nuls : **3**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **40**

Majorité absolue : **19**

Ont obtenu :

- Monsieur Christian Tréhel: **19 voix**

- Madame Brigitte Mary : **13 voix**

- Monsieur Dominique Duclos: **8 voix**

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il est procédé à un second tour.

Deuxième tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 0 – bulletins nuls : 0: **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **43**

Majorité absolue : **22**

Ont obtenu :

- Monsieur Christian Tréhel: **24 voix**
- Madame Brigitte Mary : **14 voix**
- Monsieur Dominique Duclos: **5 voix**

- Monsieur Christian Tréhel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 5^{ème} Vice-Président soit chargé du personnel et de la mise en place des rythmes scolaires.

Il demande qui se porte candidats. Messieurs Olivier Casside et Olivier Devron se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 1 – bulletins nuls : 1: **2**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **41**

Majorité absolue : **21**

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier Devron: **27 voix**
- Monsieur Olivier Casside: **14 voix**

- Monsieur Olivier Devron ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 6^{ème} Vice-Président soit chargé du Service Public de l'Assainissement Non Collectif et du Contrat Global pour l'Eau.

Il demande qui se porte candidats. Messieurs Jean-Claude Béreaux, Michel Féty et Marc-Hervé Rey se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 2 – bulletins nuls : 1: **3**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **40**

Majorité absolue : **21**

Ont obtenu :

- Monsieur Michel Féty: **28 voix**
- Monsieur Jean-Claude Béreaux: **8 voix**
- Monsieur Marc-Hervé Rey: **4 voix**

- Monsieur Michel Féty ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^{ème} Vice-Président.

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} Vice-Président;

Monsieur Fourré propose que le 7^{ème} Vice-Président soit chargé de l'Urbanisme, du Plan climat, du Schéma de Cohérence Territoriale et de l'étude des nouvelles compétences.

Il demande qui se porte candidats. Monsieur Olivier Casside, Madame Sylvianne Hennequin et Monsieur Emeric Luquin se portent candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire : bulletins blancs : 1 – bulletins nuls : 0: **1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **42**

Majorité absolue : **22**

Ont obtenu :

- Monsieur Emeric Luquin: **31 voix**

- Madame Sylvianne Hennequin: **6 voix**

- Monsieur Olivier Casside: **5 voix**

- Monsieur Emeric Luquin ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président.

Election des membres du Bureau

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ;

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes, le Bureau comporte autant de membres que de communes adhérentes plus six. Le Président et les Vice-Présidents sont membres de droit du Bureau.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau sachant que Mesdames Van Landeghem et Riboulot et Messieurs Fourré, Plateaux, Tréhel, Devron, Féty et Luquin.

Monsieur Fourré fait savoir qu'il reste 19 postes à pourvoir. Il demande qui est candidat.

Les candidats sont Mesdames et Messieurs :

BEREAUX Jean-Claude
BINCZAK Lucette
BOURGEOIS Pierre
CASSIDE Olivier
CLOBOURSE Elisabeth
DREVET Jean-Jacques
GUYON Philippe
HENNEQUIN Sylviane
HOCHET Chantal
LANGRENE Claude
LE TALLEC Christelle
LETENDRE Sylvain
LOISEAU Patricia
MARION Guy
MARY Brigitte
MENVEUX Philippe
PAUDIERE Claude
SENDRON Monique
SOWA-DOYEN Jérôme

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **43**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **43**

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

BEREAUX Jean-Claude	43
BINCZAK Lucette	43
BOURGEOIS Pierre	43
CASSIDE Olivier	43
CLOBOURSE Elisabeth	43
DREVET Jean-Jacques	43
GUYON Philippe	43
HENNEQUIN Sylviane	43
HOCHET Chantal	43
LANGRENE Claude	43
LE TALLEC Christelle	43
LETENDRE Sylvain	43
LOISEAU Patricia	43
MARION Guy	43
MARY Brigitte	43
MENVEUX Philippe	43
PAUDIERE Claude	43
SENDRON Monique	43
SOWA-DOYEN Jérôme	43

Tous les candidats sont élus.

Les membres du Bureau sont :

FOURRE Georges
PLATEAUX Jean
VAN LANDEGHEM Jeannine
RIBOULOT Marie-Christine
TREHEL Christian
DEVRON Olivier
FETY Michel
LUQUIN Emeric
BEREAUX Jean-Claude
BINCZAK Lucette
BOURGEOIS Pierre
CASSIDE Olivier
CLOBOURSE Elisabeth
DREVET Jean-Jacques
GUYON Philippe
HENNEQUIN Sylviane
HOCHET Chantal
LANGRENE Claude
LE TALLEC Christelle
LETENDRE Sylvain
LOISEAU Patricia
MARION Guy
MARY Brigitte
MENVEUX Philippe
PAUDIERE Claude
SENDRON Monique
SOWA-DOYEN Jérôme

Questions diverses

Monsieur Fourré fait savoir que la date du vote est fixée au 30 avril 2014. Il a été vu avec la Sous-Préfecture un délai de tolérance jusqu'au 10 mai 2014.

La commission des finances devra se réunir très vite.

Il demande aux élus intéressés de s'inscrire dès ce soir afin que la convocation puisse partir lundi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.